

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 novembre 2011**

CP 11/11-29

*L'an deux mil onze, le 28 novembre à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Capayrou et Quéreilhac. ;*

*Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Descazeaux et Marty ;*

*Etaient excusés : MM. Cambon, Moignard et Lavabre.*

**CONTRACTUALISATION N° 1 ENTRE LA COMMUNE  
DE MAS-GRENIER ET LE DEPARTEMENT**

---

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

Monsieur le Maire de MAS-GRENIER sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **1 478 548 € HT** et composé des opérations suivantes: la rénovation et l'extension de la mairie (1 169 037 €), les aménagements des abords de la mairie, de la crèche et de l'école (154 700 €), la réfection de la cour de l'école (48 611 €) et l'extension du préau de l'école (106 200 €).

En application des règles de contractualisation, je vous propose d'attribuer à la commune de MAS-GRENIER, une subvention globale de **267 213 €** se répartissant comme suit :

- aménagement et extension de la mairie.....	220 626 €
- aménagements des abords de la mairie, de la crèche et de l'école.....	19 122 €
- réfection de la cour de l'école.....	6 840 €
- extension du préau de l'école primaire.....	20 625 €
	<b>267 213 €</b>

Le taux moyen de subvention s'élève à **18,07%**.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur ce rapport.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 1 avec la commune de Mas-Grenier pour la réalisation d'un programme estimé à 1 478 548 € HT;
- Accorde à la commune de Mas-Grenier une subvention globalisée de 267 213 € telle que détaillée en annexe, payable en trois annuités (la première de 89 071 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 89 071 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1<sup>er</sup> tiers de subvention déjà perçu et le solde de 89 071 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux détaillés en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles suivants :

<b>Opérations</b>	<b>Articles</b>	<b>Sous fonctions</b>	<b>Montants</b>
N° 67 au 74	204 14 34	74	<b>25 962 €</b>
N° 43 au 66	204 14 36	74	<b>80 760 €</b>
N° 1 au 42	204 14 37	74	<b>139 866 €</b>
N° 75	204 14 7	21	<b>20 625 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>267 213 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**CONTRACTUALISATION N° 1 ENTRE LA COMMUNE DE MAS-GRENIER  
ET LE DEPARTEMENT**

CP 11/11-29ann

**Modalités de calcul de la subvention contractualisée:**

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<b><u>GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX</u></b>			
1) Remaniage charpente-couverture de la mairie Tranche 1	15 500 €	18%	2 790 €
2) Remaniage charpente-couverture de la mairie Tranche 2	15 500 €	18%	2 790 €
3) Construction charpente-couverture de l'extension de la mairie Tranche 1	15 500 €	18%	2 790 €
4) Construction charpente-couverture de l'extension de la mairie Tranche 2	15 500 €	18%	2 790 €
5) Mise hors d'eau du bâtiment Tranche 1	15 500 €	18%	2 790 €
6) Mise hors d'eau du bâtiment Tranche 2	15 500 €	18%	2 790 €
7) Grosses réparations à la mairie Tranche 1	15 500 €	18%	2 790 €
8) Grosses réparations à la mairie Tranche 2	15 500 €	18%	2 790 €
9) Mises aux normes électriques de la mairie Tranche 1	15 500 €	18%	2 790 €
10) Mises aux normes électriques de la mairie Tranche 2	15 500 €	18%	2 790 €
11) Travaux de réhabilitation intérieure à la mairie Tranche 1	15 500 €	18%	2 790 €
12) Travaux de réhabilitation intérieure à la mairie Tranche 2	15 500 €	18%	2 790 €
13) Création de la salle d'archives n°1 dans les combles Tranche 1	15 500 €	18%	2 790 €
14) Création de la salle d'archives n°1 dans les combles Tranche 2	15 500 €	18%	2 790 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
15) Création de la salle d'archives n°2 dans les combles Tranche 1	15 500 €	18%	2 790 €
16) Création de la salle d'archives n°2 dans les combles Tranche 2	15 500 €	18%	2 790 €
17) Réhabilitation de sanitaires, locaux de rangements et circulation dans la mairie existante Tranche 1	15 500 €	18%	2 790 €
18) Réhabilitation de sanitaires, locaux de rangements et circulation dans la mairie existante Tranche 2	15 500 €	18%	2 790 €
19) Mises aux normes de sécurité et de chauffage à la mairie Tranche 1	15 500 €	18%	2 790 €
20) Mises aux normes de sécurité et de chauffage à la mairie Tranche 2	15 500 €	18%	2 790 €
21) Réfection des enduits en façade de la mairie Tranche 1	15 500 €	18%	2 790 €
22) Réfection des enduits en façade de la mairie Tranche 2	15 500 €	18%	2 790 €
23) Parements extérieurs en briques foraines sur l'extension de la mairie Tranche 1	15 500 €	18%	2 790 €
24) Parements extérieurs en briques foraines sur l'extension de la mairie Tranche 2	15 500 €	18%	2 790 €
25) Création de sanitaires publics	11 535 €	18%	2 076€
26) Création d'un auvent sur le parvis à l'entrée de la mairie Tranche 1	15 500 €	18%	2 790 €
27) Création d'un auvent sur le parvis à l'entrée de la mairie Tranche 2	15 500 €	18%	2 790 €
<b><u>ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS</u></b>			
28) Mise en place d'un ascenseur accessibilité aux personnes handicapées Tranche 1	17 500 €	18%	3 150 €
29) Mise en place d'un ascenseur accessibilité aux personnes handicapées Tranche 2	17 500 €	18%	3 150 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
30) Création d'un ascenseur/accès aux personnes handicapées	17 500 €	18%	3 150 €
<b><u>AMENAGEMENT ET EXTENSION DE MAIRIE</u></b>			
31) Extension de la mairie Tranche 1	15 500 €	30%	4 650 €
32) Extension de la mairie Tranche 2	15 500 €	30%	4 650 €
33) Création du secrétariat dans l'extension de la mairie Tranche 1	15 500 €	30%	4 650 €
34) Création du secrétariat dans l'extension de la mairie Tranche 2	15 500 €	30%	4 650 €
35) Création d'un bureau pour la comptabilité Tranche 1	15 500 €	30%	4 650 €
36) Création d'un bureau pour la comptabilité Tranche 2	15 500 €	30%	4 650 €
37) Création d'un bureau pour la Poste Tranche 1	15 500 €	30%	4 650 €
38) Création d'un bureau pour la Poste Tranche 2	15 500 €	30%	4 650 €
39) Création d'un accueil et sanitaires dans l'extension de la mairie Tranche 1	15 500 €	30%	4 650 €
40) Création d'un accueil et sanitaires dans l'extension de la mairie Tranche 2	15 500 €	30%	4 650 €
41) Création d'une salle de réunion dans l'extension de la mairie Tranche 1	15 500 €	30%	4 650 €
42) Création d'une salle de réunion dans l'extension de la mairie Tranche 2	15 500 €	30%	4 650 €
<b><u>AMENAGEMENTS DE SALLES A USAGES MULTIPLES</u></b>			
43) Réhabilitation du bureau du maire Tranche 1	19 000 €	18%	3 420 €
44) Réhabilitation du bureau du maire Tranche 2	19 000 €	18%	3 420 €
45) Réhabilitation du bureau des adjoints Tranche 1	19 000 €	18%	3 420 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
46) Réhabilitation du bureau des adjoints Tranche 2	19 000 €	18%	3 420 €
47) Création d'une salle des mariages Tranche 1	19 000 €	18%	3 420 €
48) Création d'une salle des mariages Tranche 2	19 000 €	18%	3 420 €
49) Aménagement d'une salle des mariages Tranche 1	19 000 €	18%	3 420 €
50) Aménagement d'une salle des mariages Tranche 2	19 000 €	18%	3 420 €
51) Création de salles à usage associatif Tranche 1	19 000 €	18%	3 420 €
52) Création de salles à usage associatif Tranche 2	19 000 €	18%	3 420 €
53) Aménagement de deux salles de réunion Tranche 1	19 000 €	18%	3 420 €
54) Aménagement de deux salles de réunion Tranche 2	19 000 €	18%	3 420 €
55) Réhabilitation de la salle du conseil municipal Tranche 1	19 000 €	18%	3 420 €
56) Réhabilitation de la salle du conseil municipal Tranche 2	19 000 €	18%	3 420 €
57) Aménagement d'une salle associative n°1 (pour l'école de musique) à l'étage Tranche 1	19 000 €	18%	3 420 €
58) Aménagement d'une salle associative n°1 (pour l'école de musique) à l'étage Tranche 2	19 000 €	18%	3 420 €
59) Aménagement d'une salle associative n°2 (pour l'école de musique) à l'étage Tranche 1	19 000 €	18%	3 420 €
60) Aménagement d'une salle associative n°2 (pour l'école de musique) à l'étage Tranche 2	11 667 €	18%	2 100 €
61) Création d'une salle associative n°1 à l'étage Tranche 1	19 000 €	18%	3 420 €
62) Création d'une salle associative n°1 à l'étage Tranche 2	19 000 €	18%	3 420 €
63) Création d'une salle associative n°2 à l'étage Tranche 1	19 000 €	18%	3 420 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
64) Création d'une salle associative n°2 à l'étage Tranche 2	19 000 €	18%	3 420 €
65) Création d'une salle associative n°3 à l'étage Tranche 1	19 000 €	18%	3 420 €
66) Création d'une salle associative n°3 à l'étage Tranche 2	19 000 €	18%	3 420 €
<b><u>URBANISME ET CADRE DE VIE</u></b>			
67) Reprise du réseau pluvial rue de la Fontaine	19 000 €	18%	3 420 €
68) Création de trottoirs rue de la Fontaine	19 000 €	18%	3 420 €
69) Création de trottoirs pour contournement crèche-école	19 000 €	18%	3 420 €
70) Aménagement d'espaces verts et plantation d'arbres rue de la Fontaine	13 485 €	18%	2 427 €
71) Aménagement extérieur de la mairie côté place Etienne Biron	19 000 €	18%	3 420 €
72) Aménagement rue du Temple devant le parvis de la mairie	16 750 €	18%	3 015 €
73) Aménagement de la cour de l'école	19 000 €	18%	3 420 €
74) Reprise du pluvial et de la clôture de la cour de l'école	19 000 €	18%	3 420 €
<b><u>CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE</u></b>			
75) Extension du préau de l'école primaire	41 250 €	50%	20 625 €
<b>SUBVENTION GLOBALISEE</b>			<b>267 213 €</b>

### RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	<b>1 478 548,00 €</b>
Dépense subventionnable H.T.	<b>1 287 187,00 €</b>
Subvention globalisée	<b>267 213,00 €</b>
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	<b>18,07%</b>

Le Président,